

Risque de tempête

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre :

France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.

A ne pas faire en cas d'alerte



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instruction visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.

Consignes en cas d'alerte :

Pendant l'alerte :

- ◆ Limiter les déplacements,
- ◆ Limiter la vitesse sur les routes, en particulier pour les véhicules avec attelages sensibles,
- ◆ Ne pas se promener en forêt et sur le littoral,
- ◆ En ville être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers,
- ◆ Ne pas intervenir sur les toitures,
- ◆ Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol,
- ◆ Ranger et fixer les objets sensibles aux effets du vent,
- ◆ Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée,

Après l'alerte :

- ◆ Evaluer les dommages provoqués par le vent, la pluie, les eaux ou encore les chutes d'arbres et d'objets,
- ◆ Se renseigner auprès de son assureur,
- ◆ Informer les autorités compétentes : mairie, police, gendarmerie (17), pompiers (18 ou 112)...

Risque sismique

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre :

France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



A l'extérieur : fuir latéralement par rapport à l'effondrement.



Dans un bâtiment, s'abriter à l'angle d'un mur ou sous une table solide, s'éloigner des fenêtres. Ne pas prendre l'ascenseur.

A ne pas faire en cas d'alerte



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instruction visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.

Consignes en cas d'alerte :

Pendant l'alerte :

- ◆ S'éloigner le plus vite possible des constructions,
- ◆ Ne pas revenir sur ses pas,
- ◆ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après l'alerte :

- ◆ Evaluer les dommages et contacter sa compagnie d'assurance si besoin,
 - ◆ Informer les autorités compétentes : mairie, police, gendarmerie, pompiers...
- Mairie : **05.49.56.84.13** Gendarmerie : **17** Pompiers : **18 ou 112**
- ◆ Se mettre à disposition des secours

Transport de matières dangereuses

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.

France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Prendre une douche.

A ne pas faire en cas d'alerte



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instruction visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.

Consignes en cas d'alerte :

Pendant l'alerte :

Si vous êtes témoin d'un accident :

- ◆ Prévenir les pompiers (18 ou 112) et les services de polices ou de gendarmerie (17) en précisant :
le lieu, la nature du moyen de transport (camion, canalisation...), la nature du produit ainsi que le nombre approximatif de victimes.
- ◆ Ne pas fumer.

En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir :

- ◆ Evacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300 m le plus rapidement possible,
- ◆ Se retirer ou en cas d'impossibilité se protéger des fumées dégagées.

En cas de nuage toxique :

- ◆ Fuir selon l'axe perpendiculaire au vent,
- ◆ S'enfermer dans un bâtiment en calfeutrant les ouvertures,
- ◆ Se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements,
- ◆ Respirer au travers d'un linge mouillé,

Après l'alerte :

- ◆ Dès la fin de l'alerte, aérer les habitations

Emanation de gaz

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre :

France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.

A ne pas faire en cas d'alerte



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instruction visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.

Risque Nucléaire

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre :

France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Couper le gaz et l'électricité.

A ne pas faire en cas d'alerte



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instruction visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.

Consignes en cas d'alerte :

Dès le signal d'alerte :

- ◆ Ne pas rester dans son véhicule,
- ◆ Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- ◆ Prendre le comprimé d'iode uniquement si le Préfet en donne l'ordre.

Ce que l'on peut faire, sauf avis contraire du Préfet :

- ◆ Consommer l'eau du robinet et les aliments disponibles dans l'habitat.

En cas d'évacuation :

- ◆ Rassembler dans un sac bien fermé vêtements, chaussures, affaires de toilettes, médicaments en cas de traitements habituels,
- ◆ Se munir de ses papiers et objets de valeur,
- ◆ Fermer la porte à clé,
- ◆ Se diriger vers un des centres de regroupement désignés par le Préfet, dans sa famille ou chez des amis habitant au delà du périmètre des 10 km.

Après l'alerte :

- ◆ Suivre exactement les consignes données par la Préfecture en fin d'alerte,
- ◆ La population est avertie par un signal sonore de 30 secondes diffusé par les sirènes et les véhicules,
- ◆ Les médias avertissent la population,
- ◆ Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes

Document complet disponible en Mairie
et sur le site <http://www.vienne-mouliere.fr>